



DOCUMENT BORDEREAU DE SUIVI DE CARGAISON (BSC) POUR IMPORTATION PAR VOIE MARITIME

DEFINITION	<p>Le Bordereau de Suivi de Cargaison (BSC) est un outil électronique de suivi et de gestion du commerce maritime ivoirien. Le BSC est également un document d'anticipation et de facilitation qui permet aux chargeurs d'anticiper sur les procédures de sortie de leurs marchandises et par conséquent de réduire les délais et les coûts de passages portuaires.</p> <p>Il est obligatoire et exigé lors de toute déclaration Import de marchandise arrivant par voie maritime (voir circulaire Douane 2006- 1317/ MDPMEF/DGD du 13/05/2006).</p> <p>L'Office Ivoirien des Chargeurs (OIC) est en charge de la gestion du BSC. L'enregistrement et la délivrance de ce document se font en ligne via le site internet de l'OIC www.oic.ci.</p>														
DESCRIPTION DE LA PROCEDURE	<p>L'exportateur et/ou son transitaire au port d'embarquement de la marchandise ainsi que l'importateur doivent enregistrer le Bordereau de Suivi de Cargaison (BSC) de la marchandise (1 BSC par Connaissance maritime) via le site de l'Office Ivoirien des Chargeurs (OIC) et ce à l'embarquement de la marchandise.</p> <p>La procédure d'émission du BSC est décrite en détail sur le site internet de l'OIC (www.oic.ci).</p>														
STRUCTURE(S) ETATIQUE(S) CONCERNEE(S)	Office Ivoirien des Chargeurs														
COÛT	<p>Les frais de délivrance du BSC sont fixés en fonction du type de cargaison : (voir www.oic.ci).</p> <table border="1"><thead><tr><th>TYPE DE CARGAISON</th><th>TARIF</th></tr></thead><tbody><tr><td>Vrac</td><td>90 euros/BL</td></tr><tr><td>Conteneur 20'</td><td>18 euros/Conteneur</td></tr><tr><td>Conteneur 40'</td><td>36 euros/Conteneur</td></tr><tr><td>Conteneur de groupage</td><td>18 euros/Conteneur</td></tr><tr><td>Véhicules</td><td>23 euros par unité</td></tr><tr><td>Marchandises diverses en conventionnel</td><td>23 euros par unité</td></tr></tbody></table>	TYPE DE CARGAISON	TARIF	Vrac	90 euros/BL	Conteneur 20'	18 euros/Conteneur	Conteneur 40'	36 euros/Conteneur	Conteneur de groupage	18 euros/Conteneur	Véhicules	23 euros par unité	Marchandises diverses en conventionnel	23 euros par unité
TYPE DE CARGAISON	TARIF														
Vrac	90 euros/BL														
Conteneur 20'	18 euros/Conteneur														
Conteneur 40'	36 euros/Conteneur														
Conteneur de groupage	18 euros/Conteneur														
Véhicules	23 euros par unité														
Marchandises diverses en conventionnel	23 euros par unité														
DELAI D'OBTENTION	<p>L'OIC met moins d'une journée pour analyser un BSC après dépôt des éléments constitutifs du dossier ci-dessous. Cette estimation tient compte du temps de traitement écoulé depuis la date et heure de soumission à validation du BSC en ligne par son créateur jusqu'à l'attribution par le Centre Technique du BSC d'un statut après l'analyse des documents.</p>														



DOCUMENTS REQUIS POUR OBTENTION

- La Facture Finale.
- Le Connaissance Maritime (Bill of Lading ou B/L).
- La Liste de Colisage.
- La Déclaration d'Exportation en Douane du pays d'embarquement de la marchandise.
- Le Certificat d'Assurance locale en Côte d'Ivoire.
- La Fiche de Déclaration à l'Importation (FDI) ou son numéro.
- En outre, pour les importations en provenance de pays hors de l'Union européenne, sont exigés :
 - la Facture Fret,
 - le Certificat d'Origine.

BASE JURIDIQUE (REFERENCE LEGALE)

LOIS / RÈGLEMENTS	INTITULÉ	DATE DE PUBLICATION
Décret 95-820 [D95-820]	Approbation de la concession du service public du Suivi du trafic maritime de l'OIC	29/09/1995
Arrêté 340/MT/CAB [A2001-340]	Institution d'un bordereau de suivi de Cargaison	12/11/2001
Circulaire 1297/MDPMEF/DGD [C2003-1297]	BSC condition de recevabilité des déclarations en Douane	14/05/2003
Circulaire 1317/MDPMEF/DGD [C2006-1317]	Bordereau de suivi de cargaisons	13/05/2006
Circulaire 1165/MDPMEF/DGD [C2003-1165]	Aménagement de la procédure du Bordereau de Suivi de Cargaison	14/05/2003
Circulaire 1324/MEF [C2006-1324]	Date d'exigibilité du bordereau de Suivi de Cargaison (BSC)	11/7/2006
Circulaire 1352 [C2007-1352]	Procédure à l'importation des marchandises	25/05/2007
Avis aux chargeurs 01/PCA/DFAC/2013 [Avis 2013-01]	Établissement du BSC depuis les pays de provenance des marchandises	11/3/2013
Avis aux chargeurs 04/PCA/DFAC/2013 [Avis2013-04]	Baisse des tarifs du BSC (Contribution OIC au Doing Business)	30/05/2013

CONTACT(S)

Pour les questions relatives à la **gestion du BSC en ligne**, merci de contacter :

Office Ivoirien des Chargeurs (OIC)

Rue LE HAVRE, Zone portuaire,

Face au Grand Moulin d'Abidjan

Côte d'Ivoire

Adresse postale : O1 BP 3709 Abidjan 01

Tel : + 225 21259933 / 21252721 / 21259933

Site web : www.oic.ci

Email : dir.bsc@oic.ci